

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2018

Le deux juillet deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 26 juin 2018, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-François LOUISON

PRESENTS : Jean-François LOUISON, Maire, Ivan BERARD, 3^{ème} adjoint Marie-Claire SAUNIER, Fabienne VEY, Isabelle LARGERON, Denise BLANC, Jacques LAVOUE, Sofia SANCHEZ et Samiha GUERGOUZ, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : Mohamed ARJDAL, Josèphe BUGAJ, Patrice BLAISE Gilles BONNEAUD et François-Xavier BRUNON

POUVOIRS: Josèphe BUGAJ donne pouvoir à Marie-Claire SAUNIER

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Isabelle LARGERON

La séance débute à 20h

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion, en application des dispositions de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement pour faire face à des besoins temporaires d'agents, selon les cas prévus à l'article 3 de la loi susvisée.

Le Centre de Gestion de la Loire propose à la collectivité des agents ayant déjà une expérience dans les collectivités territoriales. Il assure la gestion du personnel de remplacement en contrepartie la collectivité s'engage à rembourser au CDG la totalité des salaires et indemnités augmentés des charges patronales versées à l'intéressé ainsi qu'une participation couvrant les frais de gestion et de coordination du service de remplacement.

Coût pour la collectivité :

-Contrat inférieur ou égal à 3 mois : 10%

-Contrat supérieur à 3 mois : 7%

-Portage salarial : 5%

A ce titre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir afin de signer cette convention

Le Conseil Municipal, approuve après en avoir délibéré à l'unanimité.

La séance est levée à 20h16